



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 10 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Rome, ce 18 décembre. « Quoique, dans les circonstances présentes, sa sainteté n'ait aucun motif de craindre qu'aucune puissance veuille attaquer hostilement ses états, par la raison qu'elle manifeste à l'égard de tous les sentimens pacifiques qui conviennent à son caractère, qu'elle ne s'en est point départie, & ne s'en départira jamais; cependant les craintes, que ces mêmes circonstances ont répandues dans différens endroits, & qui pourroient donner lieu à de grands défordres, ont excité sa vigilance à prendre les mesures convenables, pour démontrer d'un côté que son système permanent est de se maintenir dans des dispositions pacifiques à l'égard des étrangers, & de l'autre, sa prompte sollicitude à pourvoir à la tranquillité & à la sûreté de ses chers sujets.

» A ces causes, après avoir pourvu à la sûreté de ses côtes & ports sur la Méditerranée, après avoir pris d'autres mesures convenables pour que la paix ne soit point interrompue dans aucun de ses états,

que le bon ordre y soit maintenu, elle a ordonné de faire dans ses différentes provinces une levée de soldats miliciens, qui, dans un nombre proportionné, devront être envoyés à la capitale pour la garder de concert avec la garnison qui s'y trouve.

» S. S. a voulu que tout ceci fut notifié au public, afin que chacun connoisse ses intentions souveraines, lesquelles toujours éloignées de projets offensifs ou d'agression contre qui que ce soit, ne tendent qu'à la défense & au maintien du bon ordre dans ses états, à éloigner de ses sujets tout motif de crainte, & à les garantir de tout désordre. Au reste S. S. est assurée que de leur côté ils se feront gloire de répondre à cette sollicitude souveraine, en persistant dans ces sentimens de courage, de fécilité & d'attachement, dont ils ont toujours donné les preuves convaincantes envers leur sainte religion & le souverain, comme inséparables de la conservation & de la défense des familles, ainsi que de leurs propriétés. »

De Naples, ce 18 décembre. — Lettre du contre-amiral Latouche au roi de Naples

« Roi de Naples, je viens au nom de la République française demander réparation de l'insulte faite à ma nation, dans une note signée Acton, par laquelle Semonville, ambassadeur près la Porte ottomane, est outragé de la manière la plus atroce. Je demande à votre majesté si elle avoue ou désavoue cette note. Si, comme je n'en doute pas, elle désavoue un pareil acte de perfidie, je lui demande de le manifester en envoyant un ambassadeur auprès de ma République, & rappelant de Constantinople, celui qui a servi d'instrument pour l'outrager. Si votre majesté se refusoit à cet acte de justice, je suis chargé de lui déclarer la guerre, qui peut répandre les plus grands maux sur la ville de Naples, avoir de grands dangers pour la personne de votre majesté, & entraîner enfin la ruine de votre majesté. »

Réponse écrite en italien, & signée Acton.

« Le roi des Deux-Siciles me charge de répondre à votre lettre, M. le commandant, que sa majesté désavoue formellement les démarches faites à la Porte par son ministre : elle déclare n'avoir donné aucun ordre à ce sujet. Elle avoit déjà improuvé cette conduite lorsqu'elle l'a reconnue par les papiers publics, en ordonnant que le sieur Guillaume, son ministre à la Porte, fût dispensé de s'occuper de ses affaires royales.

» Comme sa majesté avoit déjà décidé d'envoyer un autre ministre à la Porte, elle accepte volontiers votre proposition, & elle va donner ordre à son ministre à Londres d'aller remplacer M. Guillaume. Sa majesté désire que la République française trouve, dans cette conduite de sa part, une preuve de la bonne intelligence & de l'harmonie qu'elle veut toujours entretenir avec elle. »

De Vienne, ce 24 décembre. Le plan de la campagne prochaine est déjà concerté avec la

Prusse. Chaque armée sera indépendante de l'autre, mais elles agiront cependant de concert, & se soutiendront réciproquement. L'armée impériale s'avance de Nuremberg, vers la partie inférieure du Rhin, pour passer ce fleuve. Le corps de Clairfait se réunira à ceux de Hohenlohe & Brentano. Le premier but est, de cerner Mayence de toutes parts, de couper tout secours à cette place, & d'épargner la ville autant qu'il sera possible. En même temps, on attaquera Landau & puis Strasbourg.

De Vienne, ce 25 décembre. On ne s'aperçoit point à la cour que la guerre va mal pour nous; c'est l'affaire des ministres. L'empereur, rétabli d'une incommodité qu'il avoit gagnée à la chasse, s'occupe de ses plaisirs avec autant de sérénité que si ses généraux dînoient à Paris avec Brunswick & le roi de Prusse. Les divertissemens du carnaval sont l'objet principal de ses soins & de ses sollicitudes paternelles, impériales & royales. En attendant la reprise de Mayence, de Spire, de Liège & des Pays-Bas; en attendant la guerre des Turcs, on s'occupe à mettre le théâtre national sur un pied brillant. Le prince de Rosenberg en a la direction. M. Junger est nommé poète de ce théâtre; & il y a des encouragemens & des récompenses pour les auteurs qui feront jouer leurs pièces à Vienne, avant que de les donner à aucun autre théâtre. On ne néglige rien non plus pour donner à l'opéra italien, toute la perfection dont il est susceptible. Il n'y a que la tragédie française à laquelle on ne pense pas; mais les bons Viennois espèrent qu'ils en auront le plaisir dans le courant de l'été prochain. Nous possédons ici la fameuse chanteuse italienne Bartoletti; & nous attendons de Naples cinq autres chanteurs & chanteuses.

On peut dire à la louange de l'empereur, qu'il danse avec beaucoup de grâce; c'est une justice que lui a rendue M. le duc de Bourbon-Conti lui-même.

De Clèves, ce 26 décembre. En ce moment

nous recevons la nouvelle que le général Clerfait est entré à Cologne avec le reste de son armée ; qu'il s'est d'abord emparé de l'arsenal ; qu'il est résolu d'accepter une bataille de la part des Français , pour empêcher ceux-ci de s'approcher du Rhin.

De Ratisbonne , ce 20 décembre. La nouvelle de la reprise de Francfort a causé ici une grande joie ; tous les états germaniques , par la voie de leurs ambassadeurs respectifs , ont adressé leurs complimens & leurs félicitations à S. E. M. Selpert, ministre de la ville impériale de Francfort ; les différens ministres ont même donné à ce sujet un repas splendide , dans lequel la nation française n'a pas été épargnée.

F R A N C E.

De Libourne , ce 2 janvier. — La société des amis de la République de Libourne à celle des Jacobins de Paris.

« Citoyens , nous vous avons sollicité de bannir de votre société les intrigans & les agitateurs qui la déshonorent. Nous vous avons peint , avec les couleurs de l'amitié , notre affliction de voir l'égarément où vous entraînoient ces hommes audacieux & méchans. Notre lettre est demeurée sans réponse , ou plutôt vous nous en avez fait une , la plus cruelle que de vrais citoyens pussent entendre. . . . vous nous avez envoyé de nouveaux libelles , de nouvelles calomnies. En sollicitant votre correspondance , nous sollicitions , nous attendions des lumières ; nous ne recevons plus que des dénonciations absurdes , des déclamations vides de sens , des satyres atroces. . . Nous n'en voulons plus ; nous ne retirons plus vos lettres , que lorsque les papiers publics nous auront appris la réforme que nous désirons. — Nous conserverons cependant notre affiliation à la société des Jacobins , parce que nous espérons qu'un jour (& ce jour n'est peut-être pas loin) vous apercevrez les pièges où vous êtes tombés ; vous bannirez les scé-

lérats qui vous y ont précipités , & vous appellerez les hommes vertueux que vous avez forcés à se séparer de vous. Alors , *mais alors seulement* , nous reprendrons notre correspondance ; & nous redeviendrons vos frères & vos amis. »

De Strashourg , ce 3 janvier. Ce n'est plus une chimère que le projet de séparer les départemens de la République française , ce projet est exécuté par le fait dans le département du Bas-Rhin. Ici deux corps administratifs , le directoire du département & la municipalité se mettent effrontément au-dessus des loix , s'opposent à leur exécution , & s'emparent audacieusement de tous les pouvoirs.

Paris. L'approche du jour où l'on doit statuer définitivement sur le sort de Louis XVI , cause beaucoup de fermentation aux Jacobins. Ils ont arrêté qu'on répandroit des notes dans tous les départemens , pour leur faire connoître que tous les Jacobins ont voulu la mort du tyran. Nous apprenons par diverses lettres , que les clubs affiliés à cette société se répandent dans les campagnes , pour persuader aux habitans qu'il faut tuer Louis XVI , parce que c'est le seul moyen d'avoir du pain. Ainsi on cherche à préparer les esprits par avance , dans le cas de l'appel au peuple du jugement de Louis XVI.

§. La société de Perpignan a écrit à celle des Jacobins , que si les factieux continuent à sapper les bases de la liberté , les habitans sont résolus de se constituer en République particulière. Cette idée de constituer les départemens en autant de Républiques , si elle venoit à se réaliser , perdrait absolument la France en la créant République fédérative.

§. Gorfus , en commençant dans sa feuille du 8 de ce mois , le rapport de la municipalité à la convention , sur l'état de Paris , dit en note que ce sont *les filles publiques & leurs souteneurs* qui remplissent en grande partie les tribunes de la convention. Il faut convenir que si cela est , voilà des tribunes bien meublées , & sûrement les ci-

toyens & citoyennes des départemens ne montreront plus autant d'empressement d'aller aux séances de la convention, de peur d'être exposés à se trouver en une aussi bonne compagnie.

§. Dimanche dernier, M. de Malherbes eut avec Louis XVI une conversation particulière. Il voulut le pressentir : il jeta quelques propos qui avoient trait à la situation & à l'incertitude de l'évènement. Je vous entends, répondit Louis avec vivacité; mais il y a long-temps que mon parti est pris. Je vois sans effroi, s'avancer mon heure dernière, & je porterai sans trouble ma tête sur l'échafaud : ce qui vous surprendra, c'est que ma femme & ma sœur pensent sur cet article exactement comme moi. Louis après avoir dit ces mots, parut rêveur pendant quelques instans. A propos Malherbes, reprit-il en souriant « je me rappelle qu'on m'a conté dans mon enfance, que toutes les fois qu'un roi de la maison de Bourbon devoit mourir, on voyoit à minuit juste se promener dans les galeries du château une grande femme vêtue de blanc : ne l'aurez-vous pas rencontrée, par hazard dans quelqu'une des cours que vous faites fréquemment au Temple ? . . . » Vous pleurez ! Ah monsieur ! je ne voulois que faire une plaisanterie, pour vous prouver que je ne m'abandonne pas à de lâches terreurs : mais je m'en repens bien actuellement, puisque vous en êtes si cruellement affecté. Le scrutateur universel garantit l'authenticité de cette anecdote & de cette conversation.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Treillard.

Séance du mercredi 9 janvier.

Le conseil exécutif provisoire donne la liste des citoyens qu'il envoie dans la Belgique ; plusieurs sont partis, les autres vont suivre. On demande que cette liste soit remise au comité diplomatique pour en faire le rapport ; mais sur l'observation que ce seroit approuver ou désapprouver son choix & dégager les ministres de leur responsabilité. On passe à l'ordre du jour.

Rolland présente un état général du département de l'intérieur ; tout est en ordre dans les différentes parties de son administration. Il repousse des calomnies qu'on se permet à son égard : non, je le déclare, dit-il, à la convention nationale & à la France entière, quelque soit le sort qui m'est réservé, je n'abandonnerai pas le poste que mes concitoyens m'ont confié, jusqu'à ce qu'ils m'en chassent, ou que le crime, altéré de sang, vienne s'abreuver du mien.

On présente un décret sur le mode du compte collectif à rendre par le conseil exécutif. On lui accorde jusqu'au premier février prochain.

Les commissaires au Mont-Blanc rendent compte de la manière dont s'est opéré la réunion de la Savoie à la France. Ils informent l'assemblée que le roi de Sardaigne, comme celui de Prusse, fait des levées d'hommes extraordinaire. Le printemps prochain doit décider de la liberté des hommes. Il s'agit d'armer les Savoisiens.

Un décret ordonne le remboursement des billards de parchemin & de secours à Paris ; on les portera dans sa section, où il en sera donné un reçu. Dans les départemens, on les remettra aux districts, qui en donneront aussi des reçus, & à l'expiration du délai, ils seront remboursés.

Le ministre de la justice fait son rapport sur le petit Gauthier & Pie Lafage, détenus à l'Abbaye ; il les représente tous deux comme ayant annoncé des principes inciviques ; le premier ayant parlé d'une adresse de 150 communes de Normandie, qui n'existe pas ; & l'autre se montrant l'écho de toutes les inepties aristocratiques. Comme il n'y a encore aucune loi pour restreindre la liberté illimitée de la presse, le ministre est d'avis qu'il faut les élargir, & donne ses idées sur la manière de régler cette liberté de la presse. On renvoie au comité de législation.

On remet au ministre de l'intérieur 1500 mille livres pour subvenir aux dépenses annuelles de l'administration des Enfants-Trouvés.

La séance se termine par le rapport sur la défection de Verdun.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.